

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 2 juin 2015 Par suite d'une convocation en date du 22 mai 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 2 juin 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 14 Délibération n°D_2015_06_02_02</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaîne, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Christophe Albert à M. Patrick Falcoz, M. Fabrice Bonnard à Mme Raphaëlle Cons, Mme Sandrine Jallin à M. Alain Cartier Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget eau et assainissement 2015 – Exercice 2015 - Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget 2015 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget eau et assainissement de l'exercice 2015 :

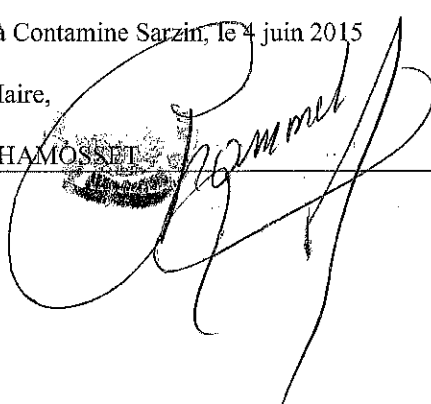
Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation

Article 6061 – Fournitures non stockables	-	500.00 €
Article 6063 – Fournitures d'entretien et de petits équipements	-	300.00 €
Article 615 – Entretien et réparation	-	300.00 €
Article 673 – Titres annulés sur exercice antérieur	+	1 100.00 €
Total dépenses d'exploitation	+	0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°1 du budget eau et assainissement de l'exercice 2015 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 04/06/15 Et de la publication le : 05/06/15</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 4 juin 2015 Le Maire, A. CHAMOSSET</p> 
--	--